

Le Petit Saint-Germanois

N°150 - JANVIER - FEVRIER - MARS 2020

Saint-Germain-Laval



WWW.SAINT-GERMAIN-LAVAL.FR

Les Vœux du Maire aux Saint Germanois(es)

SOMMAIRE

Vie Municipale _____ p.07

*Comptes-rendus Conseils du
24 Septembre et du 10 Décembre 2019*

Enfance - Jeunesse _____ p.12

Centre de Loisirs « Nathalie »

Vie locale _____ p.18

Cérémonie du 11 novembre 2019

Vie associative _____ p.23

Informations _____ p.35

Agenda _____ p.40



Mesdames, Messieurs,

Mes chers amis,

C'est avec un grand plaisir et beaucoup d'émotion que je vous accueille ici, ce soir, pour la dernière cérémonie des vœux de mon mandat qui prendra fin le 15 ou le 22 Mars 2020.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année.

Comme vous le savez maintenant, je ne briguerai pas un quatrième mandat : d'abord à cause de mon âge, puis parce que, depuis 2001, ces 19 ans en qualité de Maire, ne m'ont pas permis de savoir ce qu'était la retraite !

Après m'être occupée, avec l'aide des adjoints et conseillers municipaux (et je tiens, à cette occasion, à les remercier toutes et tous pour leur engagement et leur dévouement) qui m'ont accompagnée durant toutes ces années, des habitants de Saint-Germain-Laval, je vais me consacrer à ma famille et penser un peu très égoïstement à moi.

Il faut savoir s'arrêter et laisser la place aux plus jeunes, qui, je n'en doute pas, auront de nouvelles idées pour la gestion de notre Commune.

En cette période électorale, je ne peux faire le bilan des réalisations de 2019, mais je peux dire ce qu'est pour moi le rôle d'un Maire ...

C'est tout d'abord avoir de l'empathie, avoir envie de s'occuper des autres, d'apporter du bien être et du confort à tous, et peut-être plus particulièrement aux enfants, aux personnes âgées, à la jeunesse qui est bien difficile à satisfaire, enfin être disponible à tout moment.

Si l'on sait s'entourer de personnes compétentes, traiter, préparer les dossiers d'investissement, chercher des subventions pour réaliser des projets, gérer l'urbanisme, les ressources humaines, la comptabilité, les dossiers scolaires, sans oublier les dossiers sociaux, ce sont des moments très agréables, mais qui demandent beaucoup de temps et d'énergie.

Ce qui a été le plus difficile durant ces trois mandats, ce sont les problèmes humains rencontrés, souvent douloureux, pour lesquels nous n'avions hélas pas toujours de solutions.

Je vais nous narrer une anecdote vécue un 31 Décembre avec Michèle CHEVAL, Adjointe aux Affaires sociales, et le Commandant DEYDIER.



CONCRÉTISONS ENSEMBLE VOTRE PROJET IMMOBILIER

ACHAT - VENTE

David JAKSIC

06 86 82 82 08

Avis de valeur offert

david.jaksic@iadfrance.fr

Suivez-moi sur facebook
David JAKSIC IAD



Réseau de
proximité



Honoraires
adaptés



Large diffusion
des annonces



Recherches
personnalisées



Spécialiste BMW

Jean-Marc COMAILLE

26 rue de la Voie Creuse

77130 Saint-Germain-Laval

comailleauto77@gmail.com

Ouvert du lundi au samedi

De 9H à 12H et de 14H à 18H

06 15 18 76 15

**ENTRETIEN - REPARATION TOUTES MARQUES - DIAGNOSTIC
ELECTRONIQUE - POSE DE PARE-BRISE**

Les Vœux du Maire à la population (suite)



Vers 17h30, le Commandant DEYDIER me signale l'arrivée au Commissariat d'un couple âgé de Saint-Germain-Laval, dont la dame était en pyjama, qui ne voulait plus rentrer chez eux. Que faire ? Impossible de gérer le problème, tout ce que nous proposons, ne leur convenait pas. Ils voulaient aller à l'hôpital, mais n'étaient pas malades. Donc sans solution ! ...

Vers 20h00, le Commandant DEYDIER a enfin réussi à les faire hospitaliser provisoirement. Ce fut alors un grand soulagement. Nous nous sommes retrouvées, Michèle et moi, sur le trottoir, ce soir de réveillon. Nous étions tellement épuisées et stupéfaites de cette situation ubuesque que nous sommes rentrées, chacune à notre domicile sans nous inviter pour le réveillon qui « a été frugal et sans beaucoup d'apprêt », comme l'aurait dit Jean de la Fontaine.

Nous pourrions narrer ici une multitude d'autres anecdotes, mais ce serait trop long. J'en profite pour la remercier pour son implication de tous les moments, sa discrétion dans la gestion de dossiers difficiles et surtout son humanité.

Les appels des policiers, des pompiers, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, qui réclament notre présence pour un grave accident de la circulation, un décès, l'atterrissage d'un hélicoptère, un assassinat, un suicide, et j'en passe, font que vous avez une vie tumultueuse, pleine de soucis ingérables. Je n'oublierai pas non plus la gestion de l'arrivée de 70 caravanes de gens du voyage un dimanche à 17h en bord de Seine dans notre prairie.

Pour tous ces événements, j'ai très souvent été accompagnée par Bernard AUTHIER, mon 1^{er} Adjoint. Je tiens à vous parler de lui quelques instants.

Pendant des années, il a travaillé à tous les projets, toutes les réalisations. Nous avons un rendez-vous téléphonique tous les matins, souvent de très bonne heure, au grand dam de son épouse que je remercie sincèrement pour sa patience. Nous évoquons tout ce qui s'était passé la veille, mais aussi souvent

mes états d'âme et il m'écoutait (ou pas) !! peut-être faisait-il semblant, je ne le saurai jamais. Il a fait preuve, malgré son caractère bien trempé, d'une patience efficace et salutaire.

Nous avons passé ensemble des moments bizarres ! Un jour, un de nos agents techniques nous signale la présence de moutons Rue du Pré Vert à l'entrée du stade de Pontville, un dimanche après-midi évidemment. Nous voilà partis, en short et claquettes, avec notre agent à la recherche des moutons qui étaient entrés dans le bois. Au bout de quelques heures, nous avons réussi à trouver le propriétaire à Marolles, mais pas les moutons. Il les a retrouvés le lendemain. Les habitants qui nous ont vus, ont répandu cette rumeur : « *Le Maire se promenait hier dans les bois du bord de Seine avec son 1^{er} Adjoint* », merci Bernard.

Mais je vais arrêter là les quelques épisodes tristes, animés et drôles de ma vie de Maire.

Tout au long de ces mandats, j'ai vécu une très belle expérience. Je tiens à remercier ici, encore une fois, tous les conseillers et adjoints qui m'ont accompagnée, et pour certain(e)s depuis 19 ans. Ils ont tous œuvré chacun selon ses compétences et ses disponibilités.

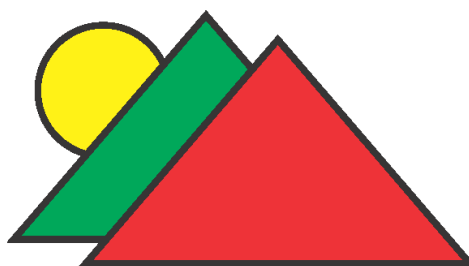
Nous avons essayé de tout faire pour que les enfants de nos écoles, du Centre de Loisirs, des Garderies, de la Bibliothèque Médiathèque, des restaurants scolaires, soient heureux. Ils sont notre avenir et cela nous a procuré beaucoup de plaisir.

Concernant les enfants, la cerise sur le gâteau, fut très certainement notre escapade non-improvisée au Palais de l'Élysée le 14 Novembre 2018. Nous fûmes reçus en toute simplicité par le Président de la République et avons assisté, dans la très belle salle des fêtes du Palais, à un concert donné par Roberto ALAGNA. Ce concert, suivi d'un buffet, a ravi nos élèves de CM2. Je sais qu'ils ont gardé dans leur chambre, l'invitation personnelle qu'ils avaient reçue, ainsi que les photos avec le Président de la République. La chanson « Bella

SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BATIMENT

- Rénovation
- Extension
- Maison individuelle
- Isolation
- Couverture



Construit et rénove pour vous

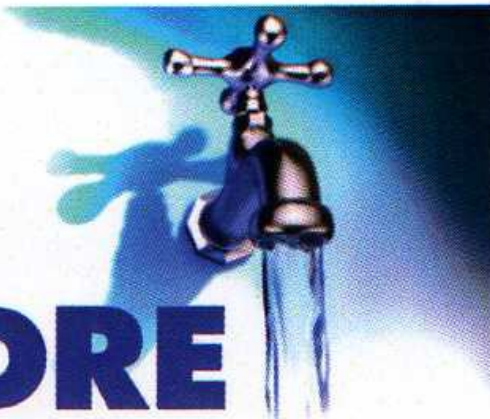
Tél. : 01 64 70 01 11

www.smc77.com

8, rue du Pharle - ZI • 77130 MONTEREAU

SIRET 440 078 046 00024

**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
MARTIN
ALEXANDRE**



DEPANNAGE ENTRETIEN RAMONAGE

3, rue de la Voie Creuse (Gardeloup)

77130 Saint-Germain-Laval

Mob. 06 31 67 08 03

Tél. 01 60 74 22 15

alexandre.martin35@orange.fr



Les Vœux du Maire à la population (*fin*)

ciao » résonne encore dans leur tête. Ce sera pour tous un merveilleux souvenir !!

Vous avez pu remarquer les échafaudages sur notre Eglise qui marque ainsi, enfin le début tant attendu des travaux de réhabilitation. Ce projet a pris naissance, il y a 4 ans, et il commence à se réaliser avant que notre équipe ne parte. Une souscription avec la Fondation du Patrimoine a été lancée lors du Loto du Patrimoine le 30 Novembre 2019. Cette souscription est évidemment toujours ouverte aux généreux donateurs qui pourront bénéficier d'une réduction d'impôts. Mesdames, Messieurs, ne vous en privez pas !! Les fonds reversés par la Fondation aideront la Commune dans l'exécution de cette première tranche des travaux. Pour la suite, je n'en parlerai pas puisque cela concernera le prochain conseil municipal.

Je voudrais maintenant remercier tous ceux qui m'ont aidée à réaliser du mieux possible les actions menées au cours de ces trois mandatures. Je dis du mieux possible parce que nous avons dû plaire ou déplaire, mais il nous faut l'accepter.

J'ai déjà remercié tous les conseillers municipaux et adjoints au maire, maintenant je remercie tout notre personnel communal : nos secrétaires, nos agents techniques (voirie, restaurants scolaires et entretien des locaux), nos agents de la Bibliothèque-Médiathèque, nos animateurs, nos ATSEM, qui ont eu à me supporter.

Je n'oublierai pas de remercier les équipes enseignantes avec qui j'ai toujours eu d'excellentes relations.

Nos aînés et les plus démunis n'ont pas été oubliés et je remercie ici le CCAS, tous ses bénévoles ainsi que les Services de la Croix Rouge et ceux du Rotary Club.

Le nombre important d'associations dans notre ville permet toujours aux personnes de la Commune et des environs de pratiquer des activités sportives et culturelles des enfants aux

séniors. Je remercierai ici tous les organisateurs, bénévoles et leur souhaite une longue vie dans leurs sections respectives.

Je remercie également tous les services de l'Etat : pompiers, policiers, personnels de la Région Ile-de-France, de la D.R.A.C., du Département, de la Préfecture, de la Sous-Préfecture et de la Trésorerie de Montereau. Merci aux services de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, sans lesquels nous n'aurions pu réaliser les investissements d'assainissement, d'eau, de voirie, de développement économiques, ..., avec nos seules finances.

Je n'oublierai pas de remercier les syndicats : SITCOME, SIRMOTOM, dont les services sont efficaces et indispensables pour le bien-être de nos habitants.

Un grand merci aussi à notre médecin, à nos infirmières, à nos commerçants du Centre Commercial qui rendent nombre de services aux Saints Germanoises par leur proximité.

J'ai certainement oublié de remercier bon nombre d'entre vous, mais je suis certaine que vous me pardonnerez.

Ne cédon pas à la mélancolie, un départ présage des nouveautés pour l'avenir.

Merci encore à vous tous, ici présents.

Je vous présente, encore une fois, au nom du Conseil Municipal et en mon nom, tous nos vœux de bonheur, santé, réussite à vous et à ceux qui vous sont chers.

Bonne année 2020.

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire





GAZEL

Alimentation Générale

**Centre Commercial du Bas de la Montagne
Saint-Germain-Laval**

Vous accueille 7j / 7

De 8 h à 13 h et de 14 h 30 à 20 h

& réalise vos travaux de couture

Tél : 06 83 14 31 08

01 64 70 23 72 / 01 60 74 42 06

EMPLACEMENTS DISPONIBLES

Elections municipales

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et, pour le second tour, le dimanche 22 mars 2020.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le **vendredi 7 février 2020**.

Listes électorales : vérifiez en ligne si vous êtes bien inscrit(e)

Vous venez de fêter vos 18 ans ? Vous avez déménagé récemment ? Vous n'avez pas voté depuis longtemps ? Vous êtes parti à l'étranger ? Vous souhaitez vous assurer que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales pour voter aux prochaines élections municipales ? Vérifiez votre situation électorale en utilisant le nouveau service en ligne disponible sur « Service-public.fr ».

Vote par procuration

Vacances, obligations professionnelles, formation, problème de santé... Vous êtes absent de votre domicile le jour des élections ? Vous pouvez toujours voter par procuration en vous rendant au commissariat de police à Montereau-Surville muni d'un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité ou permis de conduire).

Carte d'électeur

La carte d'électeur est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Néanmoins, il est possible de voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

Si vous constatez une erreur d'état civil non rectifiable par la mairie sur votre carte électorale, vous devez vous procurer votre acte de naissance et demander la correction auprès de l'INSEE sur le site du service public à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1962>



Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 24 Septembre 2019

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
 - Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel, HUSSON Michel,
 - Mesdames CHEVAL Michèle, AUGÉ Elisabeth,
 - Messieurs HALLART Frédéric, BERTHIER Hervé, FAGIS Christophe,
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, LE GOFF Philippe, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Madame VIRIN Catherine, représentée par Monsieur HUSSON Michel,
- Monsieur TYCHENSKY Jean, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Monsieur FONTAN Michel.

Absents excusés : Mesdames BOTREL Dominique, BENOIST Simone, Messieurs VIEIRA Michel, MADELENAT François.

Absents : Mesdames DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, TELLIER Aline, Monsieur MARTIN Olivier.

Secrétaire de séance : Monsieur LE GOFF Philippe

Madame le Maire informe les Conseillers qu'elle donnera une information sur une modification du règlement intérieur des déchetteries.

Elle indique également aux conseillers que seront vus en « Affaires et questions diverses » les points suivants :

- Avis de la Commune de Saint-Germain-Laval sur le projet du SCOT arrêté en date du 03/07/2019 (délibération à prendre),
- Point sur le remplacement d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles.

Madame le Maire demande aux Conseillers présents s'ils ont d'autres questions. Ceux-ci répondent par la négative.

Madame le Maire donne donc une information quant à la modification du règlement intérieur des déchetteries et fait la lecture de la délibération prise par le SIRMOTOM le 13 Septembre 2019 :

Considérant que certains professionnels sont exonérés de la tarification appliquée sur les déchetteries du SIRMOTOM, à

savoir les associations à but non-lucratif, et les administrations (Fonction Publique d'Etat, Fonction Publique Hospitalière et Fonction Publique Territoriales),

Considérant que le SIRMOTOM est assujéti à la TVA depuis le 1^{er} Janvier 2018,

Considérant que le marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM a été renouvelé le 1^{er} Juin 2019 engendrant une modification des coûts liés aux déchets déposés sur les déchetteries,

A la suite du contrôle interne annuel des documents du SIRMOTOM, il est nécessaire d'apporter des corrections au règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries.

A cet effet, il convient de modifier :

ARTICLE 5 – LES OBLIGATIONS DES PARTIES

Obligations des usagers - Les professionnels : l'accès est payant pour les professionnels et les apports sont limités comme suit :

- 10 m³ par semaine pour des déchets banals,
- 100 litres par semaine pour des déchets dangereux.

Ajout du paragraphe : pour les professionnels exonérés de tarification, à savoir les associations à but non lucratif et les administrations (Fonction Publique d'Etat, Fonction Publique Hospitalière et Fonction Publique Territoriale), les apports sont limités à 52 m³ par an. En cas d'apport supérieur à 5 m³, l'accord du gardien sera requis pour pouvoir déposer, afin de garantir une disponibilité des bennes pour tous. Cet accord pourra se faire verbalement par téléphone ou directement à la déchetterie.

ARTICLE 6 – LA TARIFICATION ET LE PAIEMENT DU SERVICE PAR LES PROFESSIONNELS

Les tarifs : la tarification est établie en fonction des coûts réels et des différentes filières utilisées. Les tarifs sont fixés par délibération du Comité Syndical du SIRMOTOM

Ajout du passage : Et comprennent les coûts de traitement et de transport appliqués par l'exploitant des déchetteries Toutes Charges Comprises (TTC).

Modification de la tarification comme suite : les déchets des professionnels sont facturés selon les tarifs suivants :

Grille tarifaire Déchets Banals – Apport limité 10 m³ par semaine		
Déchets verts	8.57 €	7.22 €/m ³
Tout venant – Encombrants	17.07 €	11.00 €/m ³
Gravats	39.64 €	13.00 €/m ³
Plâtre (valorisable et non-valorisable)	128.15 €	105.00 €/m ³
Tout venant incinérable	8.76 €	2.80 €/m ³
Pneus		2.05 €/pièce
Vêtements		Gratuit
Cartons		Gratuit
Ferrailles		Gratuit
Grille tarifaire Déchets dangereux – Apport limité à 100 litres par semaine		
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)		1.46 €/litre
Acides & bases		0.25 €/litre
Aérosols		0.35 €/litre
Combustibles		1.32 €/litre
Emballages vides souillés		0.09 €/litre
Pâteux		0.23 €/litre
Phytosanitaires		0.44 €/litre
Solvants		0.36 €/litre
Produits particuliers		1.34 €/litre
Huiles alimentaires	1.38 €/litre	Gratuit
Huiles moteurs	0.17 €/litre	0.15 €/litre
Piles		Gratuit
Batteries		Gratuit

Monsieur AUTHIER tient à préciser que les modifications portent sur le coût des gravats qui était sous-évalué. Dans les déchetteries pour les professionnels, le coût est de 75 €/m³. Ces tarifs ne sont pas suffisamment dissuasifs pour augmenter les dépôts sauvages.

Madame le Maire indique qu'il en est de même pour les encombrants.

Monsieur FAGIS serait « Pour » la suppression du service des encombrants en porte à porte car les encombrants restants au milieu des placettes ou en bout d'impasse sont à terme ramassés par les agents des Services Techniques, dont ce n'est pas le travail.

Monsieur HALLART indique que les personnes ne sont effectivement pas raisonnables et déposent des objets qui ne sont pas pris par les services du SIRMOTOM. Il est donc difficile de savoir à qui sont ces encombrants, mais il maintient que ce service est indispensable à la population.

Monsieur LE GOFF tient à indiquer que chacun de ces deux collègues a raison.

Monsieur AUTHIER précise que cela est insoluble.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 18 JUIN 2019

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Public en date du 18 Juin 2019.

2 -CCPM –Rapport d'activité 2018

Le Conseil prend acte, à l'unanimité, du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Montereau.

3 -CCPM - Rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable

Le Conseil acte, à l'unanimité, les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement et de l'eau potable.

4 – Décision modificative n° 1 au BP COMMUNE 2019

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision modificative n° 1 au BP Commune 2019.

Compte-rendu du Conseil municipal (fin)

5 – Modification des statuts du SITCOME

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les modifications des statuts du SITCOME.

6 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT DE MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE (CDG77) POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

Le Conseil décide, à l'unanimité, de donner mandat au Centre de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

7 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur les sommes restant dues pour des factures afférentes au périscolaire - Base : 1.795,26 €. Cette dépense sera supportée au Chapitre 65- Autres charges de gestion courante - Article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Affaires et questions diverses

8 - Avis de la Commune de Saint-Germain-Laval sur le projet de SCOT arrêté en date du 3 Juillet 2019

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis défavorable sur le projet de SCOT Seine et Loing arrêté,

- considérant que les intérêts essentiels de la CCPM et ceux de la Ville de Saint-Germain-Laval risquent d'être compromis par le projet de SCOT arrêté, de demander, au titre de l'article L.143-21 du code de l'urbanisme les modifications suivantes :

⇒ révision des objectifs chiffrés de développement démographique, de construction de logements, de développement économique, et de consommation d'espace, afin de revenir à des objectifs plus raisonnables et cohérents avec les projets de développement voulus par les élus du territoire et d'ores et déjà inscrits dans leurs documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration, et dans le cadre du PLH intercommunal.

- d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire, à transmettre la présente délibération au SMEP, et aux Personnes Publiques Associées du projet de SCOT concernées par cette décision,

- d'autoriser Madame le Maire ou son délégataire, à prendre toutes les dispositions pour assurer l'exécution de la présente.

Monsieur AUTHIER précise que le SCOT prévoit notamment pour Saint-Germain-Laval, à l'objectif 2030, une création de 167 logements avec une consommation maximale de 6 hectares et donc une augmentation de la densité de population à l'hectare ; ce qui va encore augmenter les divisions de terrains existants entraînant tous les problèmes que nous connaissons

aujourd'hui (promiscuité, incivilités, ...).

Il est donc nécessaire de rendre un avis défavorable car, comme pour l'ensemble des Communes de la CCPM, ces objectifs sont trop élevés et ne feront qu'accroître la « ville dortoir » qui est déjà la nôtre.

Point sur le remplacement d'un agent en disponibilité pour convenances personnelles – Adjoint du patrimoine

Madame le Maire donne la parole à Monsieur AUTHIER. Ce dernier rappelle qu'un agent titulaire de la Collectivité a demandé une disponibilité d'une année pour convenances personnelles. Cette disponibilité a été autorisée. Il convient donc de remplacer notre agent.

Monsieur FAGIS évoque les travaux actuels sur la Rue de Merlange Prolongée.

Monsieur AUTHIER précise qu'il s'agit de la dernière portion de réfection de voirie de cette rue à partir du carrefour avec la Rue Jean Jaurès et la Rue du Château de Bicêtre. Les prochains travaux seront ceux de la Rue de l'Ecole ; une information sera faite aux riverains prochainement dès que la date de commencement des travaux sera effective.

Monsieur HUSSON demande s'il serait possible de matérialiser un îlot central Rue de Forges à l'intersection de la Rue Jean Jaurès et de la Rue du Marchais, ou étudier avec la CCPM la possibilité de mettre un STOP.

Monsieur AUTHIER propose de se rendre sur place, avec la CCPM, pour étudier ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h51.

La parole est donnée au public. Pas de questions

La séance est close à 21h55.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 10 Décembre 2019

PRESENTS :

- Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Messieurs AUTHIER Bernard, FONTAN Michel,
- Mesdames VIRIN Catherine, AUGÉ Elisabeth, BOTREL Dominique, BENOIST Simone,
- Messieurs HALLART Frédéric, FAGIS Christophe, VIEIRA Michel,
- Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, DIEUX Emmanuel, Conseillers d'opposition.

Absents représentés :

- Madame CHEVAL Michèle, représentée par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Monsieur HUSSON Michel, représentée par Madame VIRIN Catherine,
- Monsieur TYCHENSKY Jean, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude.

Absents : Mesdames TELLIER Aline, TRINCHEAU-MOULIN Georgette, DUHAMEL Nathalie, LE BEUX Véronique, Messieurs BERTHIER Hervé, MARTIN Olivier,

Absent excusé : Monsieur LE GOFF Philippe.

Secrétaire de séance : Madame BOTREL Dominique.

Madame le Maire informe les Conseillers que seront vus en « Affaires et questions diverses » les deux points suivants :

- Investissements 2020,
- Acompte de subvention aux Associations

Elle demande aux conseillers présents s'ils ont d'autres questions ? => pas de questions.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil approuve, à la majorité (15 voix Pour, 1 Abstention [Catherine VIRIN]), le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Public en date du 24 Septembre 2019.

2 – DECISION MODIFICATIVE n° 2 AU BP COMMUNE 2019

Le Conseil décide, à l'unanimité, de prendre une décision modificative n° 2 au Budget Commune 2019.

3 – MODIFICATION DES STATUTS DU SITCOME – Article 2 à entériner.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du SITCOME, sur le deuxième article, de la manière suivante :

« **Article 2 :** Le Syndicat a pour objet :

- La gestion des transports collectifs constitués en un réseau nommé « Siyonne » constitué de lignes régulières (la compétence « Transports scolaires » restant à la charge des communes, sauf délégation contraire),
- La mise en place et la gestion du transport à la demande, dit TAD SiYonne, lié au réseau des lignes régulières de bus SiYonne,
- La gestion de la gare routière de Montereau (hors l'éclairage public, l'entretien et le nettoyage des espaces verts appartenant à la ville et hors la voirie et l'entretien des parkings publics à la charge de la Ville de Montereau ou de la Communauté de Communes du Pays de Montereau),
- La mise à disposition de moyens de mobilité individuels et collectifs (vélos, patinettes électriques, vélos électriques, véhicules électriques dites « SiYonnettes » et/ou tout autre moyen de se déplacer, ...),
- L'organisation et le financement des opérations de promotion de services et équipements ci-dessus. »

4 - APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE – Année 2020

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne et autorise Madame le Maire ou son délégué à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants..

5 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 300,00 € - COMITE DES FETES.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 300,00 € (trois cents euros) au Comité des Fêtes. La dépense occasionnée sera inscrite à l'article 6574 – Divers du Budget Commune 2019.

6 - MARCHES – REHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE COURBETON

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à signer les marchés cités ci-dessous, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Compte-rendu du Conseil municipal (fin)

Liste des entreprises proposées avec un avis favorable :

- Lot n° 1 : Démolition d'un bâtiment préfabriqué et de la dalle : SAS SAUSSINE, pour un montant HT de 68.298,00 €,
- Lot n°2 : Maçonnerie (fondations) : SEINE ET MARNE CONSTRUCTIONS, pour un montant HT de 18.815,02 €
- Lot n° 3 : Fourniture et pose d'un préfabriqué de deux classes : COUGNAUD CONSTRUCTION, pour un montant HT de 159.964,00 €
- Lot n° 4 : Réfection complète de la cour avec enrobé : COLAS Ile-de-France Normandie SAS, pour un montant HT de 32.550,00 €.
- Lot n° 5 : Fourniture et pose de deux préaux en toile tendue : TEXABRI SAS, pour un montant HT de 25.578,00 €

Affaires et questions diverses

7 - INVESTISSEMENTS 2020

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à engager, liquider ou mandater des dépenses sur le Budget Investissement dès le début de l'année 2020, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédit, soit :

- **Chapitre 21** : 25 % de 168.335,89 € (67.637,20 € BP 2019 + 20.698,69 € DM 1 + 80.000,00 € DM 2)

= >42.083,97 €

- **Chapitre 23** : 25 % de 1.553.691,00 € (1.613.691,00 € BP 2019 – 60.000,00 € DM 2)

= >388.422,75 €

8 - ACOMPTE DE SUBVENTION POUR LES ASSOCIATIONS

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégué à accorder un acompte de subvention, avant le vote du budget 2020, aux associations qui en feraient la demande ; acompte à hauteur maximum d'un tiers du montant de la subvention allouée l'année précédente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La parole est donnée au public.

La séance est close à 21h00.

Le Centre de Loisirs « Nathalie »

Les mercredis de l'année 2019 se sont terminés avec une sortie à la maison de retraite Orpéa de Montereau. Les enfants ont revêtu leurs plus beaux bonnets de Noël pour venir chanter de jolies chansons aux personnes âgées. Après les chants, les enfants et les résidents ont partagé un bon moment de discussion autour d'un goûter.



Tous sont repartis ravis de cette après-midi d'échange et de convivialité intergénérationnels.



Les vacances de Noël, qui ont suivi, ont été courtes mais pleines de bons moments avec des activités karaoké, film de Noël, cartes de vœux et un repas chez McDonald.

Pour cette nouvelle année 2020, des formateurs de la Croix-Rouge sont venus initier les enfants aux gestes de premier secours, mais surtout ils leur ont appris à reconnaître les dangers du quotidien pour pouvoir les éviter.

Julie de la radio Oxygène est également venue en début d'année enregistrer les voix des enfants, alors n'hésitez pas à écouter tous les matins à 6h15, 7h15 et 8h15, peut-être que vous y entendrez nos petits Saint-Germainois et



Saint Germainois répondre à ses questions.

Les programmes d'activités et toutes les news concernant le centre sont disponibles sur le site internet de la commune et le Facebook du centre *ALSH Nathalie*.

De nombreuses animations arriveront prochainement au centre pendant les mercredis et les vacances. Alors restez connectés avec nous et venez vous inscrire, des places sont encore disponibles !

Toute l'équipe d'animation vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Noémie CHIANESE

Directrice du Centre de Loisirs

Retour en images :





La remise des diplômes du Brevet des Collèges

Mi-novembre 2019 a eu lieu la traditionnelle remise des diplômes du Brevet des Collèges au Collège Paul Eluard de Montereau dont dépendent les élèves de notre commune.

Madame la Principale, entourée du personnel administratif, a commenté la qualité des résultats de cette promotion et a félicité les élèves ainsi que l'équipe pédagogique pour son engagement.

Dans une salle comble regroupant non sans émotion : les parents, grands-parents, amis, famille, les récipiendaires de l'année scolaire 2018-2019 revenaient en tant que lycéens pour recevoir le précieux sésame à l'appel de leur ancien-ne professeur-principal-e.

Une réussite, non seulement due au travail des élèves mais aussi à tous les enseignants qui, depuis le début de la scolarité des enfants, ont semé les graines de la réussite scolaire.

Photos, acclamations, applaudissements ont accompagné le défilé des élèves à l'appel de leur nom sans oublier les ovations de quelques élèves déjà « célèbres » au sein du collège.

Les noms, se sont égrenés au fil des mentions et tous les collégiens ont reçu leur diplôme et félicitations de Monsieur James Chéron, Maire de Montereau, entouré de Madame de SAINT LOUP, Maire de notre commune accompagné de Monsieur Michel Husson, un de ses adjoints.



Au nom du conseil municipal, nous présentons toutes nos chaleureuses félicitations aux collégiens Saint-Germanois et leur souhaitons la plus grande réussite tant scolaire, personnelle que professionnelle pour leur avenir qui se dessine de plus en plus devant eux.

Michel Husson, Adjoint au Maire.

Les 6^{èmes} foulées scolaires

Terrain gras et temps couvert pour cette nouvelle édition ! La tradition s'est installée, et depuis 6 années, quelques jours avant les vacances de la Toussaint, les écoliers de la Grande Section au CM2 des écoles des Mûriers et de Courbeton ont rendez-vous au stade de Pontville pour participer aux Foulées Scolaires.



Remontons quelques semaines en amont, nous sommes en septembre et c'est la rentrée scolaire. Les premiers jours passés, il est temps de rentrer dans le vif du sujet. Et parmi les enseignements, l'activité sportive a toute sa place et les enseignantes entament un premier cycle par la course d'endurance.

Durant quelques semaines, un travail de forme et de fond va être engagé pour accompagner les élèves vers une maîtrise de soi et de ses compétences propres à chacun pour courir avec efficacité et gestion de son énergie respiratoire et musculaire.



Les élèves de Saint-Germain-Laval ont la chance d'avoir auprès d'eux des enseignantes engagées, motivées et conscientes du travail à accomplir.

Tous ces efforts prennent forme donc lors de ces Foulées annuelles par la participation de tous les enfants, 247 cette année, à une course en ligne pour faire valoir les résultats du travail en amont.

Répartis en trois courses GS-CP (800m et 1 km), CE1-CE2 (1,5 km) et CM1-CM2 (2 km) garçons et filles, les athlètes en herbe ont donné le maximum d'eux-mêmes pour jouer la gagne ou pour vaincre la difficulté.

De plus, les conditions atmosphériques ayant rendu le terrain gras, nous avons assisté à un vrai cross de saison, malheureusement ponctué par une belle averse pour les derniers participants.

Mais la pluie n'arrêtant pas le pèlerin, tous les enfants ont pu profiter d'une collation réparatrice, à la suite de leurs gros efforts, offerte par la municipalité.

Cette épreuve, je l'espère, sera pérenne, et j'ai tenu, en raison des événements récents, à dédier cette matinée sportive à notre regrettée Sylvie Coudert, employée municipale, décédée quelques jours plus tôt, qui, toujours présente à cette manifestation, était la première supportrice des enfants.

Je ne manquerai pas de remercier pour leur aide incontournable tant pour la préparation, l'organisation et leur participation : Marinette, Alex et Patrice, les employés municipaux pour l'installation des structures et l'aide pour le service, Simone, Bernadette, Gilles, Nolwenn et Brigitte, mes acolytes lors de la course, ainsi que Mme Andrée Zaïdi pour la dotation totale en lots pour tous les élèves de la part du SIRMOTOM et du Conseil Départemental.



Je n'oublierai pas, bien évidemment, de renouveler mes remerciements aux enseignantes pour leur confiance, parents et personnels accompagnateurs et surtout à tous les enfants.

Il va sans dire que course, signifie vainqueur et récompense. Nous n'avons donc pas failli au protocole et avons fait « les podiums » en début d'après-midi à l'école de Courbeton pour chaque course avec des coupes et médailles aux trois premiers remises par les enseignantes respectives.



Tous les autres enfants, ayant ensuite eu une récompense en relation avec leur classement. Cette année, événement à signaler, deux sportifs « de haut niveau » se sont vu remettre la coupe du super challenge pour avoir remporté cinq victoires consécutives, celles du CP au CM2 : **Il s'agit de Louis Pradier et de Oana Sébastien. Bravo à tous les deux !**

Je vous donne rendez-vous l'an prochain, pour une nouvelle édition des Foulées Scolaires en sollicitant d'ores

Les 6^{èmes} foulées scolaires (suite)

et déjà le soutien de la nouvelle municipalité qui sera élue en mars prochain.

Michel Husson, adjoint au maire et organisateur

Le classement :

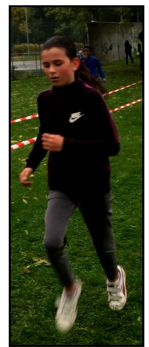
- CP Filles : 1^{ère} DAHHAN Sofia - 2^{ème} BEN AYACHI Elise - 3^{ème} LEROY Noémie
- CP Garçons : 1^{er} IMIRA Soan - 2^{ème} THORINIUS Thiago - 3^{ème} KOUAHOU Isaac
- CE1 Filles : 1^{ère} ZENGIN Nisa - 2^{ème} BIDIAS BOGAGNE Telia - 3^{ème} CHEROUAK

Asma

- CE1 Garçons : 1^{er} KONATE Keylian - 2^{ème} JANOT Noam - 3^{ème} FOURNOL Romain
- CE2 Filles : 1^{ère} BECHICHI Lyna - 2^{ème} GRAFFIN SCHOETERS Alice - 3^{ème} COLIZAC--FONTENETTE Shannyce
- CE2 Garçons : 1^{er} MELIKI Amine - 2^{ème} MOUILLESEAU – DA SILVA Tiago - 3^{ème} KONE NIARE Imrane
- CM1 Filles : 1^{ère} THORINIUS Evařana - 2^{ème} IMIRA Ilyana - 3^{ème} GUERINEAU LAJON Marion
- CM1 Garçons : 1^{er} SANCTUSSY Aaron - 2^{ème} BIABIANY Kehann - 3^{ème} KOMARA Abdul-Rahim Kaba
- CM2 Filles : 1^{ère} SEBASTIEN Oana - 2^{ème} ALTIDOR Tařna - 3^{ème} BACCHIALONI Laureen
- CM2 Garçons : 1^{er} PRADIER Louis - 2^{ème} MIGUET Ouways - 3^{ème} KHERIF Yanis



ENFANCE - JEUNESSE



Ci-contre, Oana et Louis vainqueurs du Super Challenge !

Rentrée scolaire 2020/2021



Pour une inscription en 1^{ère} année de maternelle ou au CP à l'élémentaire

Sont concernés par ces inscriptions, pour l'école maternelle, les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, pour l'école élémentaire, tous les enfants actuellement scolarisés en grande section de maternelle à l'école des Mûriers pour leur entrée en CP, ainsi que tous les enfants emménageant à Saint-Germain-Laval qui seront scolarisés à la prochaine rentrée.

Les pré-inscriptions administratives se feront en mairie, du **lundi 02 Mars au vendredi 10 Avril 2020** de la façon suivante :

- les lundis, mercredis et vendredis uniquement de 14h00 à 17h00,
- le samedi 14 Mars de 9h à 11h.

Pièces à fournir obligatoirement (apporter les originaux) :

- le dossier d'inscription dûment complété,
- l'attestation d'assurance pour l'année 2020/2021,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU, GDF,...),
- le carnet de santé de l'enfant avec les vaccins à jour,
- le certificat de radiation (si changement de commune).
- une photo d'identité de votre enfant.

Si inscriptions aux services périscolaires (garderies, cantines, centre de loisirs), pièces complémentaires à fournir (apporter les originaux) :

- l'avis d'imposition 2019 (sur les revenus 2018),
- la dernière attestation CAF/MSA,
- 3 derniers bulletins de paie du foyer.

Les inscriptions définitives dans les écoles maternelle et élémentaire se dérouleront aux dates suivantes :

- Pour l'école maternelle **Les Mûriers** : les **lundi 20 et 27 Avril de 17h00 à 19h00**, **mardi 21 Avril de 17h à 19h**, **jeudi 23 Avril de 9h00 à 11h et 14h00 à 16h00**.
- Pour l'école élémentaire de **Courbeton** : le **mardi 21 Avril de 17h00 à 19h00**, **vendredi 24 Avril de 17h00 à 19h00** et **mardi 28 Avril de 14h00 à 16h30**.

ATTENTION, si vos enfants sont déjà scolarisés en maternelle ou à l'élémentaire, il n'y a pas d'inscription à faire pour le changement de classe.

**Pour un renouvellement de dossier d'inscription de votre (vos) enfant(s)
aux services périscolaires (cantine, garderie et centre de loisirs)**

Sont uniquement concernés par ces inscriptions, les enfants qui restent au sein de leur établissement et qui changent de classe.
La réinscription aux services périscolaires n'est pas automatique.

Les réinscriptions se feront en mairie du **lundi 04 Mai au vendredi 29 Mai 2020 inclus** :

- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 14h à 17h (hors jours fériés),
- les samedis de 9h00 à 11h00.

Pour des raisons pratiques, nous vous offrons la possibilité de nous transmettre tous ces documents par mail au service périscolaire à l'adresse habituelle : periscolaire@saint-germain-laval.fr

Pièces à transmettre obligatoirement (apporter les originaux) :

- le dossier d'inscription dûment complété,
- l'attestation d'assurance pour l'année 2020/2021,
- le livret de famille,
- le carnet de santé de l'enfant avec les vaccins à jour,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, EAU, GDF,...).
- une photo d'identité de votre enfant.

Si réinscriptions aux services périscolaires (garderies, cantines, centre de loisirs), pièces complémentaires à fournir (apporter les originaux) :

- l'avis d'imposition 2019 (sur les revenus 2018),
- la dernière attestation CAF/MSA,
- les 3 derniers bulletins de paie du foyer.

Toutes les modalités d'inscription sont disponibles sur le site internet de la ville www.saint-germain-laval.fr/, rubrique **Vie Scolaire**.

**Les dossiers de demande d'inscription et réinscription seront téléchargeables en ligne
ou disponibles en mairie à compter du vendredi 28 Février 2020.**

Pour tout complément d'information : 01 64 32 10 62.

Catherine VIRIN
Adjointe en charge de la Vie Scolaire

Cérémonie du 11 Novembre 2019

Dans le cadre de la journée nationale de la commémoration de la victoire et de la paix, le 11 novembre, jour de l'anniversaire de l'Armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France, nous sommes réunis devant notre monument aux morts.

Début novembre 1918, le chancelier allemand Max de Bade demande la suspension des hostilités et annonce l'envoi de plénipotentiaires allemands pour négocier la fin du conflit : c'est-à-dire la fin d'une guerre totale et meurtrière qui a ruiné l'Europe et a atteint la France dans ses forces vives, sa jeunesse et son économie.

La délégation allemande est reçue en forêt de Compiègne, près de Rethondes, le 8 novembre dans le wagon-bureau du Maréchal Foch, les conditions de l'Armistice sont présentées.



Le lendemain, en Allemagne, l'empereur Guillaume II abdique et se réfugie aux Pays-Bas. La République est proclamée et le nouveau gouvernement accepte les conditions de l'Armistice.

Le 11 novembre à 5h45 du matin, l'Armistice est signé dans les conditions demandées. Les hostilités sont suspendues le même jour à 11h.

Un Armistice est une suspension provisoire des combats dans le but de négocier une fin des hostilités. Celui signé le 11 novembre est d'une durée de 36 jours et il est reconduit à plusieurs reprises. Ce n'est qu'au moment de la signature des traités de Paix à Versailles, le 28 juin 1919, que la sortie de guerre est actée.

Représentant anonyme de la foule des « poilus », le soldat inconnu est inhumé le 28 janvier 1921 sous la voûte de l'Arc de Triomphe. Depuis le 11 novembre 1923, la flamme est ravivée tous les soirs à 18h30.

En parallèle de 1920 à 1925, 36 000 monuments aux morts sont édifiés. Ils deviennent les lieux de commémoration de la guerre au niveau local, car à cette époque-là, aucune famille française n'a été épargnée par un deuil, le retour d'un mutilé ou traumatisé par l'horreur des combats.

Pensons aussi à tous les alliés et à tous ces soldats venus des colonies, qui ne savaient pas toujours pourquoi ils étaient là et qui sont restés sur notre sol !



Aujourd'hui, plus aucun survivant de ce conflit ne peut témoigner de la dureté des combats durant ces quatre années, c'est pourquoi le devoir de mémoire nous incombe et nous amène à nous interroger sur ce qui a permis à nos soldats de tenir, de faire preuve d'un courage et d'une abnégation sans pareille.

Ils ont droit à toute notre reconnaissance et notre admiration pour leur dévouement, leur acharnement, souvent jusqu'au sacrifice suprême. Ils sont parvenus à arrêter l'envahisseur et finalement à le vaincre, soutenus par toute une Nation mobilisée.

Plus que jamais, il convient de s'inspirer du courage, de l'esprit de défense de nos soldats et de ne jamais oublier que la paix et la liberté sont fragiles !

Honneur à tous les combattants morts pour la Patrie !



Le Rotary Club de Montereau

Pour les fêtes de fin d'année 2019, le Rotary Club de Montereau a retenu trois familles de notre commune pour les aider à préparer un Noël plus convivial, en finançant un chariot de nourriture festive d'une valeur de 100€.

Nous remercions les membres du Rotary Club et particulièrement sa Présidente.


Montereau Fault Yonne
Rotary
Club




Michèle CHEVAL

Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales

Sauvons notre patrimoine !



Saint-Germain-Laval




FONDATION
PATRIMOINE

▶ Je participe !

P

Pour sauver
l'église de
SAINT-GERMAIN-LAVAL



www.fondation-patrimoine.org/59886



UN DES PLUS ANCIENS MONUMENTS ROMANS D'ILE-DE-FRANCE DU XIÈME SIÈCLE

Perchée au centre du bourg, l'Eglise Saint-Germain et Saint-Laurent de Saint-Germain-Laval constitue la référence identitaire du village.

La nef et le premier niveau du clocher ont été édifiés entre 1050 et 1080. Les deux derniers étages du clocher datent du XIIème siècle. Le chœur terminé par un chevet plat date de la première moitié du XIIIème siècle.

Composée initialement d'une nef à cinq travées, elle n'en comporte plus aujourd'hui que trois, à la suite de modifications, qui ont vu entre autre la destruction du collatéral nord, la condamnation du collatéral sud, la reconstruction de la façade ouest et du chevet. Elle se remarque par son clocher ajouré, coiffé en bâtière.

EGLISE DE SAINT-GERMAIN-LAVAL

{SEINE ET MARNE}

Echelle de 0^m 006^m provisoire



VIE LOCALE

Sauvons notre patrimoine ! (suite)

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ! LE PROJET DE RESTAURATION

Un programme important de restauration indispensable pour la sauvegarde de la bâtisse, est évalué au total à 1 800 000 €.

Étalé sur plusieurs années, ce programme de travaux, intérieurs et extérieurs, comprendra la rénovation de la charpente et de la toiture, le drainage des murs et la réhabilitation des maçonneries, le remplacement de la plus grande partie des serrureries et menuiseries.



Il prévoit, en outre, le réaménagement du collatéral sud pour dégager les fenêtres hautes de la nef, partiellement obturées, la réouverture des fenêtres du chœur, actuellement murées, la création de nouveaux vitraux.

Les travaux envisagés ne concernent pour l'instant que l'extérieur et sont estimés à 757 860 € TTC.

BON DE SOUSCRIPTION

À retourner à :
Fondation du patrimoine
Délégation régionale Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle 92 200 Neuilly-sur-Seine

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
« Fondation du patrimoine – église de SAINT GERMAIN LAVAL »
Le reçu fiscal sera établi et adressé exclusivement au nom et adresse indiqués sur le chèque.

ou retrouver le don en ligne sécurisé sur :
www.fondation-patrimoine.org/59886

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Germain Saint-Laurent de Saint-Germain Laval (77) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros
et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu (66% du don - dans la limite de 20% du revenu imposable).

l'impôt sur la fortune immobilière (75% du don : dans la limite de 50 000 € - limite atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

l'impôt sur les sociétés (60 % du don - dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires). Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Tél. :

* Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sauvons notre patrimoine ! (*fin*)

LA FONDATION DU PATRIMOINE

> STATUT

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Habilitée par le ministère de l'économie et des finances et par le ministère de la culture et de la communication, elle accompagne concrètement les propriétaires privés et publics dans leur projet de restauration par des aides techniques et financières efficaces.

> ORGANISATION

La Fondation du patrimoine est décentralisée dans chaque région et s'appuie sur un réseau dense de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

> MOYENS D'ACTION

Pour mener à bien sa mission, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments incitatifs. Le label « Fondation du patrimoine » facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

PARTICULIERS, ENTREPRISES...

CHACUN PEUT APPORTER SA
PARTICIPATION ET DEVENIR ACTEUR
DE CETTE SAUVEGARDE, TOUT EN
BÉNÉFICIAIRE D'UNE RÉDUCTION
D'IMPÔT. APORTEZ VOTRE SOUTIEN
POUR SAUVER CE PATRIMOINE

Grâce à vos dons,
l'église sera restaurée

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

CONTACTS

MAIRIE DE SAINT GERMAIN LAVAL
1 rue de Verdun
77130 SAINT GERMAIN LAVAL
Tél : 01 64 32 10 62

Mail : mairie.st-germain-laval77@laposte.net

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92 200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 01 70 48 48 20
Mail : idf@fondation-patrimoine.org

Durant les travaux, la messe est célébrée tous les 3èmes samedis du mois à l'École du Petit Buisson - Rue de l'École :

- 15 Février,
- 14 Mars,
- 18 Avril (é préciser, voir Confluent),
- 16 Mai,
- 20 Juin.

Pour tous renseignements, contactez le
01 60 96 31 83 ou le 06 73 67 14 27

Médiathèque Le Manoir



Meli Mélo

Partageons des histoires...

La médiathèque vous invite à deux horaires différents :

- les mercredis 05 Février et 11 Mars à 16h30
- Les samedis 29 Février et 21 Mars à 10h00



La Fabrique

La médiathèque propose aux enfants (à partir de 8 ans) un atelier ludique et créatif.

Un mercredi par mois à 15h00 :

- 26 Février => Jeu Fait-maison
- 18 Mars => Histoire de jouer

Rien ne se perd

Que faire de tout ces petits objets ?! Ils s'accroissent, vous ne voulez pas les jeter, vous avez envie de leur donner une 2ème vie mais manquez d'idées ?

Venez une fois par mois à la médiathèque avec votre créativité et vos idées, repartez avec un objet renouvelé, prêt à être utilisé, exposé ou offert.

Nous vous attendons les samedis 29 Février et 28 Mars 2020 à 11h00.

TOURNOI SWITCH
Sonic Racing
Samedi 14 Mars 2020
à 14h30



Ateliers Philo-Art

Pourquoi on ne peut pas faire tout ce qu'on veut ?

Ateliers Philo-art pour les enfants de 6 à 9 ans. Un temps pour découvrir des histoires, s'exprimer par l'art et le jeu, réfléchir et discuter ensemble avec Emelyne Tacheau.

Mercredi 05 Février 2020 de 10h30 à 11h30

Ouverture

Mercredi : de 10h à 12h // 14 h à 19 h

Vendredi : de 15h à 19h

Samedi : de 10h à 13h

Médiathèque « Le Manoir »

17 Rue des Tilleuls

77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Renseignements complémentaires au 09 63 60 03 13

Mail : bibliothequestgermainlaval@orange.fr

Journée ludique à la Médiathèque

Samedi 18 Janvier, l'association Premier Joueur et la médiathèque de Saint-Germain-Laval ont organisé une journée ludique dans les locaux de la médiathèque.

Les visiteurs ont pu découvrir et partager toutes sortes de jeux de sociétés présentés et animés par l'association.

Enthousiasme, bonne humeur et franche rigolade ont rythmé cette journée à l'ambiance festive. Enfant ou adulte, en famille, entre amis ou même seul, chacun s'est assis à une table, et la magie du jeu a fait le reste. Des liens sociaux se sont créés rapidement entre les joueurs et les parties se sont enchaînées...jusqu'à la fermeture de la médiathèque.



Si vous souhaitez renouveler ou découvrir ces moments de partage autour des jeux de société, n'hésitez pas à nous rejoindre.

L'association Premier Joueur se réunit **deux samedis par mois de 14h à 20h** et **tous les jeudis de 9h00 à 11h30 en période scolaire** à la salle de l'école du petit buisson (1 rue de l'École 77130 St-Germain-Laval).

Les enfants sont acceptés à partir de 10 ans.

Contactez-nous par mail ou téléphone :

contact@premierjoueur.fr

Mme Anne-Sophie Merbah

07 67 02 00 04

M. Jérôme Marques

06 09 15 32 41

Les sorties du Club de l'Age d'Or

Et voilà, une sortie parisienne encore très réussie pour 47 de nos adhérents, le samedi 12 Octobre dernier.

Départ de Saint Germain Laval en car, direction "La Capitale" pour voir la pièce de théâtre "J'AI ENVIE DE TOI" de Sébastien CASTRO au théâtre Fontaine.

L'avis de toutes les personnes du club présentes est unanime : ce fut un plaisir d'écouter leurs superbes dialogues, et de rire du début à la fin de tous ces quiproquos hilarants. Félicitations et un grand bravo au metteur en scène et ces 6 comédiens dont l'auteur.

De retour au village, nous avons partagé notre "traditionnel" apéro dinatoire, toujours bien apprécié de tous. Merci à notre présidente Michèle, et à l'équipe du bureau (et les conjoints) pour la préparation de la salle et le service.

Le dimanche 17 Novembre dernier, nous avons fait une sortie très réussie au Cirque d'Hiver de Paris pour voir "Défi", le nouveau spectacle Bouglione.

Notre groupe de 49 personnes a été enchanté à l'unanimité.

C'était un spectacle exceptionnel, avec de très beaux jeux de lumière, un orchestre au top, de très bons numéros, très variés, de bonne qualité dans un décor féérique. Nous étions tous replongés dans notre enfance, avec une petite pensée pour les cirques que nous avons connu comme Pinder, Amar, Zavatta, Fratellini etc et notre "monsieur Loyal" Roger Lanzac.

Notre prochaine sortie sera le 10 Décembre prochain au Casino d'Enghien les Bains voir l'opérette "La Route Fleurie"



Malgré les grèves, nous avons pu clôturer le dernier trimestre 2019 avec le voyage à Prague, et nos 2 dernières sorties.

Fin Novembre, départ de Saint Germain Laval, direction **la République Tchèque** pour un séjour certes court mais très instructif pour 20 de nos adhérents. A pied, en tramway et en métro, ils ont découvert les richesses de Prague, une des capitales européennes très riche en histoire avec la guide Yona. Ils ont visité le riche patrimoine du quartier juif de Josefov, le célèbre pont Charles, le quartier Mala Strana, le château, l'horloge astrologique et les superbes marchés de Noël. Ils sont rentrés contents du séjour, la tête remplie de bons souvenirs, que ce soit les visites ou l'accueil que leur ont réservé les habitants. Le prochain voyage sera en avril 2020, La Toscane et les Cinq Terres pour 46 d'entre nous.

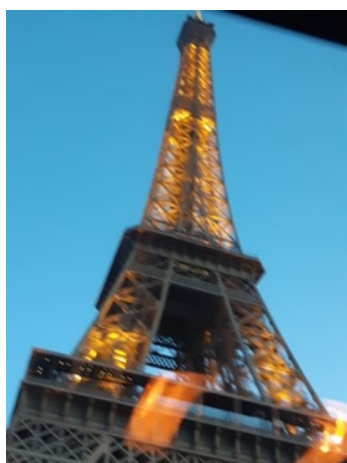
Le 10 Décembre : Enghien Les bains

Nous avons été accueillis au restaurant "Le Faubourg" où il nous a été servi un repas succulent dans un décor de fêtes. Puis direction le théâtre où nous avons assisté à l'opérette réactualisée "La Route Fleurie". Nous avons été transportés sur cette route fleurie, qui, selon la chanson, nous conduit vers le bonheur. Bravo aux artistes, et surtout un grand merci d'avoir partagé pour certains d'entre eux le pot de l'amitié avec nous. Puis petit tour au Casino, où certains d'entre nous ont gagné "quelques pécules".

Le 18 Décembre : croisière et illuminations.

Direction Bry Sur Marne pour une matinée publicitaire (petit déjeuner et repas offert par l'organisateur Bleu Voyages). Ensuite, Paris et embarquement au port de la Bourdonnais aux Bateaux Parisiens pour une croisière d'une heure. Puis traversée des plus belles avenues pour découvrir les illuminations de Noël et les vitrines décorées des Grands Magasins. Nous avons bien sûr eu des difficultés pour sortir de la Capitale, mais grâce à notre chauffeur ALI, nous avons pu prendre notre mal en patience avec de grosses crises de fous rires. Et, pour clôturer cette journée, l'organisateur a offert une dinde fraîche à chacun des 52 participants.

Nadine Delbeau
Membre du bureau





Un grand

LOTO

Organisé par **LES AMIS DE L'ECOLE**

aura lieu

Samedi 1er Février

à partir de 20 h 30

Salle de l'Orée de la Bassée

Parmi les nombreux lots à gagner :

une parure de bijou en or !!!

et un tirage spécial enfants...

Les bénéfices de la soirée permettront à l'école maternelle des Mûriers et à l'école élémentaire de Courbeton d'acquérir du matériel pédagogique, des jeux, de financer des projets... un petit plus pour la scolarité de nos enfants.

Association « Les Amis de l'Ecole »

L'association des « Amis de l'Ecole » agit pour apporter un soutien financier aux écoles de la commune. Elle est composée de parents d'élèves et d'habitants de la commune et se différencie donc de la coopérative qui est interne à l'école. Elle organise chaque année des actions comme le **Loto** ou **la Tombola de Printemps**.

Ces dernières années, l'association a permis aux écoles d'acheter **des tableaux interactifs, des ordinateurs des dictionnaires, des vélos, une télé, une cuisinière...**

Les Amis de l'Ecole vous proposent donc la vente de sa carte d'adhérent. Chacun est libre de choisir le montant de sa participation.

De plus, l'association a besoin de bénévoles pour fonctionner. Les volontaires peuvent se manifester dans les écoles ou en Mairie où ils seront mis en relation avec les responsables.

Isabelle DERVILLEZ

Présidente de l'association

Bulletin d'adhésion

Association « LES AMIS DE L'ECOLE »

J'adhère à l'association des Amis de l'Ecole.

Nom : Prénom :

Adresse :

Montant de l'adhésion :€

Rencontres conviviales et familiales autour du jeux

Si Germ,



Restauration
sur place



Tournois de Splendor à 21h
offert par



**SAMEDI 29
FEVRIER 2020
DE 14H A 2H**



**Salle de l'Orée de la Bassée
Route de Provins
Saint Germain Laval**



Comité des fêtes de Saint Germain Laval



Electric Dragons



Le comité des fêtes de Saint Germain Laval
organise le samedi 7 mars 2020

LA BOUM DU

CARNAVAL

de 14h00 à 17h00
salle de l'Orée de la Bassée

Venez tous déguisés pour s'amuser et danser !

Pour les enfants jusqu'à 12 ans

Les enfants seront sous la responsabilité des parents



Imprimé par nos soins / ne pas jeter sur la voie publique

Le Comité d'Œuvres Sociales du personnel
communal de

Saint-Germain-Laval organise

son 27^{ème} **vide-greniers**

dimanche 19 avril 2020

Stade de Pontville (*côté salle du ru de l'étang*)

de 8h00 à 18h00

Réservation en mairie (*pièce d'identité obligatoire*)

Tarifs : Commune : 3,00€/m - Extérieurs : 5,50€/m

Restauration sur place
(*barbecue, sandwichs, hot-dog, frites...*)



Décorations de Noël confectionnées par les bénévoles

Durant toute l'année 2019, des bénévoles ont aidé l'équipe du Comité des Fêtes à réaliser des décorations avec du matériel de récupération et des personnages en bois confectionnés par un de ces bénévoles. Ces décorations ont été créées avec beaucoup d'enthousiasme et le souci de décorer notre village afin de le rendre plus vivant durant cette période de fêtes de fin d'année. Les membres du Comité remercient encore vivement ces quelques bénévoles.



Grâce à eux, nous avons réussi à décorer plusieurs endroits de notre village : la Mairie, le centre commercial, les deux écoles, le rond point du CFA et la plateforme qui se trouve en-dessous de l'école de Courbeton.

Notre intention est de pouvoir décorer les autres parties du village pour l'année 2020 : Nanon, Gardeloup, Tréchy, Les Thibaudes et le Petit Buisson. Les bonnes volontés sont d'ailleurs les bienvenues pour renforcer cette équipe. Un planning des manifestations se trouve en fin de ce numéro.

Mais qu'elle n'a pas été notre surprise de constater qu'à peine une semaine après l'installation de ces décorations, des individus indélicats ont emporté les personnages en bois (situés en-dessous de l'école de Courbeton), mais aussi la disparition de plusieurs guirlandes devant le CFA.

L'équipe qui a réalisé toutes ces décorations et a donné de son temps pour les réaliser, les installer, est dépitée et très déçue. Nous espérons sincèrement que ces personnes remettent à leur place ces objets qui n'ont comme valeur que le temps passé et l'envie de rendre notre village plus agréable pour tous les habitants.

Mme TINCHEAU-MOULIN Georgette

Présidente du Comité des Fêtes



Club d'échecs Le Roi Mat

Les joueuses et joueurs du club vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.

Cette année, les féminines du club seront mise en avant avec un tournoi qui leur sera réservé le samedi 11 Avril 2020 à la salle du Rû de l'Etang. Un tournoi rapide sera organisé à la salle du Rû de l'Etang dans cette même salle.

Pour ceux qui souhaitent nous rencontrer, vous pouvez venir nous voir le vendredi soir à partir de 20h30 à l'ancienne école du Petit Buisson. Nous serons également présents au St Germ'Play qui aura lieu le samedi 29 Février 2020, de 14h00 à 02h00 du matin, salle de l'Orée de la Bassée.

Alors n'hésitez plus et venez nous rejoindre pour des parties chaleureuses dans la joie et la bonne humeur.

site : leroimat.lebonforum.com

Facebook : leroimat SGL

Salutations échiquennes



Club d'échecs Le Roi Mat

1 rue de l'école

77130 saint Germain Laval



Karaté Do

C'est à Paris à l'I.N.J. centre des Arts Martiaux le samedi 10 janvier que se sont déroulés les passages de grade des hauts gradés, réunissant les prétendants de tout l'hexagone même des DOM TOM. Devant un jury composé de nos pairs 8ème dan à 10ème dan le passage de 7ème dan (7 ans après le 6ème dan), consistait à soutenir une thèse, thèse préparée depuis septembre 2019, sur un sujet au choix ; ensuite une démonstration et mise en application du sujet en question.

Notre professeur Jean Claude MALOUBIER était parmi ces prétendants, il a par son travail, son abnégation réussi ces épreuves et a donc été élevé au rang de 7ème dan ; son équipier Marc RIFFAUD CN 3ème dan n'a pas démerité, en donnant la réplique à son Professeur.

Le Président de la FFK (Fédération Française de Karaté do) était au rendez-vous, pour remettre les diplômes, les cartes et la ceinture blanche et rouge. Un repas a clôturé cette remise avec les membres du comité Fédéral et les juges hauts gradés. Sur 29 prétendants 25 ont eu leur examen.

Nous sommes très fiers d'avoir dans notre commune un Haut Gradé. Jean-Claude a commencé le karaté en 1968 dans la région parisienne, armé d'un diplôme fédéral, puis d'un brevet d'Etat et ensuite d'un DEJEPS (diplôme d'État). Il s'est installé ensuite dans la région en 1975, a créé plusieurs clubs (6) dont 2 de tir à l'arc. Il a également formé dans ses trois clubs 75 ceintures noires tout au long de sa carrière.

Le champagne va couler à flot après les entrainements, (avec modération), les élèves sont prêts à prendre le relais, car il faut y penser, notre "Sensei " (celui qui a la connaissance) forme la relève qui sera vraisemblablement à la hauteur de ce challenge et perpétuera le travail commencé...

Rappelons que les clubs vous accueillent les lundis, mardis, mercredis, vendredis 18h, 19h, 20h pour les enfants, pour les ados, pour les adultes hommes ou femmes...Les enseignants tous diplômés vous attendent avec le sourire pour vous initier.

Il n'est besoin d'être un grand sportif pour débiter les cours, une bonne santé et un certificat médical conviendront.

RENSEIGNEMENTS par SMS : 06 13 47 77 21



Marc Riffaud
3ème dan,
JC Maloubier
7ème dan,
Christian Clause
8ème dan
directeur de
stage, professeur
des professeurs.



Remise par Francis Didier,
président de la FFK

L'association l'Envol Propose Le renforcement musculaire

C'est bien connu, faire du sport est bon pour la santé !

Des bienfaits sur notre organisme mais pas seulement... Voici 14 bonnes raisons de pratiquer une activité sportive.

1. Le sport renforce le cœur et régule la tension
2. Le sport participe au maintien du capital musculaire
3. Le sport accroît le capital osseux
4. Le sport prévient les problèmes articulaires
5. Le sport favorise le transit
6. Le sport permet de mieux respirer
7. Le sport permet d'obtenir une silhouette fine et tonique
8. Le sport procure un bien-être général
9. Le sport améliore les performances intellectuelles
10. Le sport facilite l'évacuation du stress
11. Le sport inculque volonté et ténacité
12. Le sport favorise le sommeil
13. Le sport enseigne des valeurs éducatives
14. Le sport crée du lien social



N'hésitez pas,
Venez nous rejoindre !

Horaires et lieux des cours hebdomadaires :

Lundi	14h15 à 15h15	St-Germain-Laval	Gymnase de Courbeton
Jeudi			Préau de l'école de Courbeton
Mardi	20h15 à 21h15		
Vendredi			

Pour plus de renseignements, contactez-nous au 06 78 66 75 99



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

Pour cela, vous devez venir en mairie muni de la pièce d'identité de l'enfant, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Mission Locale
du bassin économique de Montereau

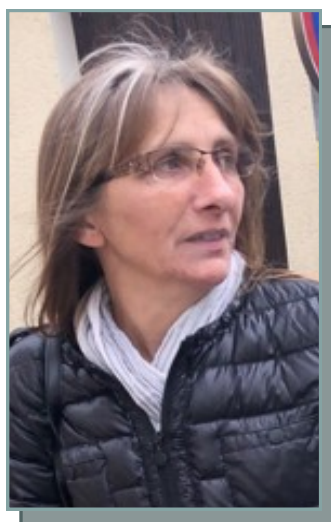


La Mission Locale accueille, conseille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Permanence à la Mairie de 09h30 à 12h30 les lundis :

- 03 et 17 Février 2020
- 02, 16 et 30 Mars 2020
- 27 Avril 2020
- 11 et 25 Mai 2020
- 08 et 22 Juin 2020

Pour prendre rendez-vous, contacter le 01 60 57 21 07.



Très touchée par les nombreuses marques de sympathie, d'affection et de soutien qui leur ont été témoignées lors des obsèques de Sylvie COUDERT, sa famille remercie sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, l'envoi de fleurs, de cartes et des nombreux dessins réalisés par les enfants, se sont associées à leur peine. Elle adresse un vif remerciement à Madame Le Maire ainsi qu'à tout le personnel communal et associatif.

Nouvelle procédure pour la médaille du travail

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée.

L'employeur ou le candidat dépose la demande.

La nouvelle procédure, pour les résidents de Seine-et-Marne, les dossiers sont à déposer obligatoirement sur le site :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>

Pièces à fournir en pièce jointe de la demande en ligne :

- attestation de l'employeur reprenant l'ensemble de la carrière du candidat datée et signée
- ou** le tableau de calcul intégré daté et co-signé par le salarié et l'employeur
- copie de la pièce d'identité (+le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)
- copie du certificat militaire s'il y a lieu (durée légale retenue 10 ou 12 mois) si la période n'est pas indiquée dans l'attestation ou le tableau.

Le coin des gourmands

GATEAU INVISIBLE LEGER AUX POMMES ET POIRES

Pour 6 personnes :

- 6 grosses pommes (800 g) ou moitié pommes et moitié poires
- 70 g de farine
- 50 g de sucre
- 10 cl de lait
- 20 g de beurre fondu
- 2 œufs
- 1 sachet de levure chimique
- 1 cuillère à soupe d'arôme vanille
- 1 pincée de sel

Préparation :

- Préchauffer le four à 200°C.
- Dans un saladier, battre les œufs avec le sucre, ajouter le lait, la vanille et le beurre fondu.
- Ajouter la farine, la levure et le sel.
- Peler et épépiner les fruits, couper les en 2 puis en fines lamelles (à l'aide d'une mandoline ou pas). Mélanger ensuite à la pâte (plus de fruits que de pâte).
- Verser dans un moule de 20 cm de côté environ, en silicone ou classique (dans ce cas beurrer et fariner le moule avant de mettre la pâte).
- Enfourner 33 minutes, laisser refroidir avant de démouler.
- Saupoudrer de sucre glace.

Ce gâteau est entre flan et clafoutis, et se mange bien frais.
Bon appétit !



N'hésitez pas à nous faire partager vos recettes en nous les envoyant par mail à

mairie.st-germain-laval77@laposte.net

Elles seront publiées dans les prochains numéros.

Pour lutter contre le renoncement aux soins, l'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous accompagne

NE REMETTEZ PAS VOS SOINS À PLUS TARD, BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE RENONCEMENT AUX SOINS ? Les raisons au renoncement aux soins sont variées : motifs financiers ou administratifs, couverture complémentaire inexistante, difficulté à obtenir un rendez-vous dans un délai raisonnable... Les conséquences sont multiples : impact sur la santé, isolement ou encore dépenses de santé supplémentaires.

Pour ses assurés, l'Assurance Maladie a mis en place **UN ACCOMPAGNEMENT « SUR MESURE »** pour les guider **JUSQU'À LA RÉALISATION DE LEURS SOINS**. Tout au long de vos démarches, des conseillers dédiés sont à votre écoute afin de « trouver des solutions » adaptées à votre situation. L'accompagnement s'effectue par contacts téléphoniques, courriels ou rendez-vous physiques.

LES ÉTAPES DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



**Faites le point
sur vos droits avec un conseiller**



**Faites-vous guider
vers des professionnels de santé**



**Obtenez les aides
dont vous avez besoin**

COMMENT SIGNALER VOS DIFFICULTÉS ?

Auprès d'un agent de votre point d'accueil CPAM ou par téléphone au

3646

Nouvelles modalités pour l'immatriculation d'un véhicule

Avant de faire circuler votre véhicule neuf pour la première fois, vous devez faire établir la carte grise (désormais appelée certificat d'immatriculation), que vous l'ayez acheté en France ou à l'étranger. Vous avez 1 mois pour faire la démarche.

Si vous achetez un véhicule d'occasion, vous avez un mois pour le faire immatriculer et obtenir ainsi le certificat d'immatriculation. Cette démarche est obligatoire.

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture. La démarche s'effectue soit en ligne (sur le site <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>), soit auprès d'un professionnel habilité.

Après le délai d'un mois, si vous ne pouvez pas présenter la carte grise à votre nom lors d'un contrôle routier, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (en général, amende forfaitaire de 135 €).

Pour tout complément d'informations : <https://www.service-public.fr/>

Déchetterie de Montereau-Fault-Yonne

1 rue des Prés Saint-Martin - 77130 Montereau-Fault-Yonne - Tél. : 01 60 57 00 52



Horaires d'Hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Vendredi : de 13h30 à 18h00
 Samedi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
 Dimanche : de 9h00 à 12h00

Carte d'accès et pièce d'identité obligatoires

Collecte des encombrants Mercredi 18 Mars 2020

Attention, ne sont pas autorisés les déchets d'équipements électriques et électroniques, tous déchets supérieurs à 50kg et qui excèdent 2m de long, les bouteilles et cartouches de gaz, les extincteurs, les produits chimiques et peintures, les déchets automobiles, les végétaux, les gravats, le béton, l'amiante, ainsi que le matériel professionnel et agricole.

Collecte des déchets

Mardi (poubelle jaune : emballages ménagers)

Jeudi (poubelle marron : déchets ménagers)



Des questions ?

Contactez le  **0 800 45 63 15** du SIRMOTOM

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Evènements à venir

- **Samedi 1^{er} Février 2020 :** Grand LOTO organisé par Les Amis de l'Ecole
Salle de l'Orée de la Bassée à partir de 20h30
- **Samedi 29 Février 2020 :** Après-midi et soirée jeux organisés par le Comité des Fêtes et l'association Le Premier Joueur - **Salle de l'Orée de la Bassée de 14h00 à 02h00 du matin**
- **Samedi 07 Mars 2020 :** Carnaval pour les enfants de notre commune - organisé par le Comité des Fêtes
Salle de l'Orée de la Bassée de 14h00 à 17h00
- **Dimanches 15 et 22 Mars 2020 :** 1^{er} et 2^{ème} Tour des Elections Municipales - **Salle de l'Orée de la Bassée**
- **Samedi 11 Avril 2020 :** Kermesse de Pâques avec ses mascottes et paniers de chocolat
Ecole maternelle Les Mûriers
- **Dimanche 20 Septembre 2020 :** Rallye pédestre avec les journées du Patrimoine organisé par le Comité des Fêtes
- **Dimanche 11 Octobre 2020 :** Les Puces des Couturières organisées par le Comité des Fêtes
Salle de l'Orée de la Bassée
- **Samedi 31 Octobre 2020 :** Après-midi Halloween avec musique et maquillage organisé par le Comité des Fêtes
Salle de l'Orée de la Bassée
- **Samedi 21 Novembre 2020 :** Soirée Beaujolais organisée par le Comité des Fêtes
Salle de l'Orée de la Bassée de 20h00 à 02h00 du matin
- **Dimanche 29 Novembre 2020 :** Bourse aux jouets et aux vêtements d'enfants organisée par le Comité des Fêtes
Salle de l'Orée de la Bassée - Visiteurs de 9h00 à 17h00

Saint-Germain-Laval



**Permanence du Maire,
des Adjoints et des Conseillers
Municipaux**

Samedi : de 9h à 11h
(sauf pendant les
vacances scolaires)

Coordonnées de la Mairie

Mairie - 1 rue de Verdun - 77130 SAINT-GERMAIN-LAVAL

Tél. : 01 64 32 10 62 - Fax : 01 64 32 90 69

mairie.st-germain-laval77@laposte.net

(demandes autres que concernant la vie scolaire et périscolaire)

periscolaire@saint-germain-laval.fr

(inscriptions cantines, garderies et centre de loisirs)

Site internet

www.saint-germain-laval.fr



Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie

Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Mardi / Mercredi / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Jeudi : fermé au public toute la journée

Samedi : de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires)

Tous droits réservés - Photos Mairie - © 2012 - 2020

Directrice de la publication - Responsable de la rédaction, conception et réalisation :

Marie-Claude de SAINT LOUP, Maire

Distribution : Mairie de Saint-Germain-Laval - N° ISSN 0991-2843

Impression : Imprimerie du Confluent